

Nos réf. : JD/DB/MCR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

|   |  |
|---|--|
| <b>DATE DE CONVOCATION :</b><br>12/10/2011  | L'an deux mil onze le vingt octobre à dix neuf heures  |
| <b>DATE D'AFFICHAGE :</b><br>20/10/2011   | Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.</b>   |
| <b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b><br><br><i>En exercice : 27<br/>Présents : 22<br/>Votants : 26</i>  | <i>Présents :</i> KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, PAGNOT Pascal, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel,<br><i>Excusées :</i> PETIT Betty a donné procuration à MERAUX Jocelyne, GROSJEAN Laurence a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne a donné procuration à KNEPPERT Pierre, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à MOUHOT Marcel,<br><i>Absente :</i> MORASCHETTI Elisabeth. |
| <b>OBJET :</b><br><br><i>Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux</i> | <b>Monsieur Jean-Luc MARTINO</b> est nommé secrétaire de séance.   |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Ce vœu sera adressé à Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet et au Président du CNFPT (80 rue de Reuilly – 75012 PARIS).

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le 20/10/11

Publiée le 20/10/11

**DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire


